

## DELIBERATION 2025-17 – ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 Novembre 2025 à ARUDY,  
Le conseil d'administration du CIAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; PARIS Rémi, Vice-Président ; BLANCHET Anne, Elue ; AUSSANT Claude, Elu ; PARGADE Didier, Représentant des Associations Personnes Handicapées ; BELLOCQ Chantal, Représentante des Associations de Personnes âgées ; BERGES Marie-Françoise, Représentante des Associations d'Insertion et de lutte contre les exclusions ; BUNEL Marcel, Représentants de diverses Associations locales.

EXCUSÉS : DESSEIN Mickael

### OBJET : ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAUX NOËL 2025

### RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Sur les 4 dernières années, le Conseil d'Administration avait décidé d'offrir aux agents du CIAS des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Proposition de réitérer cette action selon les critères ci-dessous :

Les Chèques cadeaux seront commandés auprès d'Ossau Pro.

Pour Noël 2025, le dispositif concerne les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) **en poste au 31 octobre 2025**.

Pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux est conditionnée au fait d'être en position d'activité à cette date.

Pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux est conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1er janvier 2025 et le 31 octobre 2025 ou d'avoir un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Il est également envisagé d'augmenter le montant des chèques cadeaux pour arriver au seuil de 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 196 €, afin d'être exonéré des cotisations sociales et de tenir compte de l'inflation 2025.

Trois groupes sont créés en fonction du temps de travail des agents :

- Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine
- Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine
- Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que

- Groupe 1 : chèques cadeaux d'une valeur de 50 €
- Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 98 €
- Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 196 €

**Le rapport entendu**, étant précisé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 24 Novembre 2025,

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents  
- « Pour » : 8 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

- **DECIDE** l'attribution des chèques cadeaux pour le personnel du CIAS selon les critères élaborés ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus aux Budgets du CIAS 2025

**Jean-Paul CASAUBON**,  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

